

Lourdes, Le 25 janvier 2019

PROGRAMME DE FORMATION PERMIS VOITURE MR ROCHE Jean

1. OBJECTIF GENERAL MAITRISER LA VOITURE A ALLURE LENTE OU MODEREE, LE TRAFIC ETANT FAIBLE OU NUL

- Connaître les principaux organes de la voiture, les principales commandes et le tableau de bord.
- S'installer au poste de conduite
- Regarder autour de soi.
- Agir sans mettre en danger les autres ni soi-même.
- Avertir les autres usagers.
- Démarrer et s'arrêter
- Tenir et tourner le volant.
- Utiliser la boîte à vitesse
- Diriger la voiture, en avant et en arrière, en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.

2. OBJECTIF GENERAL CHOISIR LA POSITION SUR LA CHAUSEE, FRANCHIR UNE INTERSECTION OU Y CHANGER DE DIRECTION

- Connaître les principales règles de circulation ainsi que la signalisation.
- Tenir compte de la signalisation verticale et horizontale
- Rechercher les indices utiles
- Utiliser toutes les commandes
- Adapter sa vitesse aux situations
- Choisir la voie de circulation
- Maintenir les distances de sécurité.
- Franchir les différents types d'intersection et y changer de direction.



3. OBJECTIF GENERAL CIRCULER DANS DES CONDITIONS NORMALES SUR ROUTE ET EN AGGLOMERATION

- Evaluer les distances et les vitesses
- Evaluer les distances d'arrêt
- Tenir compte du gabarit de la voiture
- S'arrêter, stationner
- Croiser, dépasser, être dépassé
- Passer un virage
- Savoir se comporter à l'égard des diverses catégories d'usagers
- Suivre un itinéraire
- Avoir des notions sur les effets de l'alcool

4. OBJECTIF GENERAL CONNAITRE LES SITUATIONS PRESENTANT DES DIFFICULTES PARTICULIERES

- S'insérer dans une circulation rapide
- Conduire en agglomération, dans une circulation dense
- Conduire dans une fil de véhicules
- Adapter la conduite à des conditions ou la visibilité est réduite, notamment la nuit.

5. CALENDRIER DE FORMATION

CODE: 35 heures du 1^{er} mars 2019 au 30 juin 2019 PRATIQUE: 34 heures du 1^{er} mars 2019 au 30 juin 2019

EVALUATION : 1 heures à déterminer entre 1er mars 2019 au 30 juin 2019

LE PROGRAMME DE FORMATION	Compétences associées	 Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire. Démarrer et s'arrêter. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures. Utiliser la boîte de vitesses. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire. Regarder autour de soi et avertir. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité. 	 Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation. Adapter l'allure aux situations. Tourner à droite et à gauche en agglomération. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau. 	 Évaluer et maintenir les distances de sécurité. Croiser, dépasser, être dépassé. Passer des virages et conduire en déclivité. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, 	 Suivre un itinéraire de manière autonome. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
	Compétences	Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul	Appréhender la route et circuler dans des conditions normales	Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	Profiguer

Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

· Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur,

limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).

Connaître les comportements à adopter en cas d'accident:

protéger, alerter, secourir.

Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations

Pratiquer l'écoconduite.

d'urgence.





Gnformations

ENJEUN & déroulement déroulement



permis de canduire

Votre auto-école vous informe sur le permis de conduire. Quels sont les enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire ? Comment se déroule la formation ? Quelles sont les conditions de passage des épreuves ? Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

FORMATION DE CONDUCTEURS ROUTIERS:
**LA PYRENIEMRNE"
TARBES - LOURDES
Stab sosial

1, rue Anselme Lacadé - 65100 LOURDES Tél.: 05 62 94 73 79 - Fax; 05 62 94 21 20 Formation professionnelle n° 79658859566 Siret: 518 274 576 00017 - APE : 89532 Agrément: E 140 65 999 99

30.25 19400 13 m co 3400 3400 3400 HORAIRES D'OUVERTURE 2000 8400 8400 8 400 8600 8400 Vendredi Mercredi Samedi Mardi Lundi Jeudi

Réf. B4DP00-01-0418

ENJEUX ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et le programme de formation au permis de conduire est mis en place pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader. L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir

Le programme de formation (voir au dos) se veut une vue d'ensemble des compétences

devenir. Apprendre à conduire est une démarche

qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes **objectifs sécuritaires** que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites. Vous allez, au travers de ce programme, comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques. Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur vous guidera et vous conseillera. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.



L'ÉPREUVE THÉORIQUE GÉNÉRALE (LE CODE)

Pour passer l'épreuve du code, il faut avoir au moins 17 ans si vous suivez la formation traditionnelle, ou 15 ans si vous suivez l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC).

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées.

Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo. Pendant le

5 présentations à l'épreuve pratique.

déroulé de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs. Le jour de l'examen, pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation. Votre code est valable pendant 5 ans et/ou pour

L'EXAMEN PRATIQUE

Pour se présenter à l'épreuve pratique il faut avoir au moins 18 ans ou 17 ans et demi si vous suivez l'AAC ; il faut avoir réussi l'examen du code.

d'économie de carburant et de limitation de

rejet de gaz à effet de serre

Cette épreuve dure environ 32 minutes. Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres. Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire:

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier;
- suivre un itinéraire en vous guidant de manière autonome, pendant environ cinq minutes;
- réaliser deux manœuvres différentes, un freinage pour un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière, et répondre à une question sur les premiers secours;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs;
- adapter votre conduite dans un souci

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sui

faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.

L'evaluation realisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte

difficile qui engage une responsabilité forte. À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation. Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire, sur lequel est noté le résultat, vous est envoyé par courrier ou téléchargeable.

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum.

En cas de réussite, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire.





PROGRAMME DE FORMATION REMORQUE

B 96

Durée de la formation 7 heures

4 Heures hors circulation

Théorie : 1ère partie

Explication des différentes possibilités PTAC, MMA, PTRAC Règles de circulation (bases) Vérifications de Sécurité Prise en main de l'ensemble

Pratique: 2ème partie

Manœuvres, maniabilités, attelage et dételage, slalom

3 Heures circulation en zone urbaine et hors agglomération

Fin de l'évaluation, bilan et remise de l'attestation.

SOCIETE CIVILE

1, rue Anselme Lacadé 65100 LOURDES

Tél.: 05 62 94 79 79 Fax: 05 62 94 21 20

N° siret: 518 274 576 000 17

FORMATION PROFESSIONELLE CONTINUE

N° 73 65 0065 965

Délivrée par le secrétaire d'Etat au service de contrôle de la Formation Professionnelle

PROGRAMME DE FORMATION PERMS BE

OBJECTIF:

Former les stagiaires au métier de conducteur avec remorque : celui-ci doit être capable de conduire un véhicule attelé d'une remorque

PRES-REQUIS:

être titulaire du permis BEcrire et lire correctement

PUBLIC:

- Tous Public

LIEUX:

- Tarbes Boulevard Kennedy Rue Youri Gagarine Centre de Gros

DUREE:

- 24 h de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30

PROGRAMME

CODE ET REGLEMENTATION

- Définition Présentation
- Les vérifications avant le départ
- Le dételage l'attelage

CONSEILS PRATIQUES

- Manœuvrer
- Un ensemble de véhicules

FORMATION HORS CIRCULATION:

Vérifications courantes de sécurité avant départ autour du véhicule Côté droit de l'ensemble

Cote divit de l'ens

- les pneumatiques
- éclairage et signalisation
- suspension de la remorque
- portes, fenêtres, vantaux

2) Arrière de l'ensemble

- porte, fenêtre, vantaux, hayon
- éclairage et signalisation

3) Côté gauche de l'ensemble

- éclairage et signalisation
- Pneumatique, suspension
- Portes, fenêtres, vantaux

Leçons dételage et attelage

Dételage

- Position de départ
- Immobilisation de l'ensemble
- Désaccouplement de l'ensemble
- Dégagement du véhicule

Attelage

- Vérification du système d'attelage
- Attelage

FICHES D'INTERROGATION ORALE

12 question orales comportant sur:

- Hygiène et conduite Fatigue
- Le chargement
- Le porte-à-faux Les angles morts
- Passage à niveau Pontas
- Tunnels Ouvrages d'art
- Plantation Itinéraire
- Le dépassement
- Pluie Neige Verglas Brouillard
- Vent Distance d'arrêt
- Conduite en montagne ou en zone accidentée
- Le stationnement
- La vitesse l'Anticipation
- Les situations d'urgence
- Centre de gravité
- Force centrifuge
- Le Stabilisateur
- Le freinage
- L'assurance

EXERCICES DE MANIABILITE:

de file.

Condition de réalisation de la manœuvre: 2 parcours avec changement

- ensemble immobilisé en position essieu sur la bande blanche
- marche arrière sinueuse à effectuer en 5 minutes maximum
- possibilité de s'arrêter en cours de manœuvre, de descendre, de se reprendre en marche avant, en restant sur la trajectoire du tracé ;
- arrêt de précision en position, essieu arrière de la remorque sur bande blanche ;
- le candidat peut avancer et placer le véhicule dans la position la plus favorable.

LECONS CIRCULATION:

- circulation en ville
- sur route
- sur autoroute

CONTENU DE LA FORMATION

Programme conforme au PNF

(Programme National de Formation)

ETAPE (1) - MAITRISER LE VEHICULE

Les principaux organes du camion

Les contrôles visuels avant la mise en route du moteur,

L'installation au poste de conduite,

Regarder autour de soi,

Démarrer- s'arrêter

Diriger le camion en marche avant, ligne droite et courbe,

Le fonctionnement de la chaîne cinématique.

ETAPE (2) - LA REGLEMENTATION ET VERIFICATIONS DE SECURITE

Le transport routier de marchandises,

La réglementation sociale des transports

La coordination des transports,

Les équipements et organes spécifiques,

Les manœuvres du camion en marche AR, en ligne droite et en courbe

Les arrêts de précision,

Le principe de fonctionnement des organes essentiels.

ETAPE (3) - S'INTEGRER AUX INFRASTRUCTURES

Les règles de circulation,

La signalisation verticale et horizontale

Les indices utiles

L'utilisation des commandes

L'adaptation de la vitesse,

Choisir la voie de circulation,

Les distances de sécurité,

Les différents types d'intersection.

ETAPE (4) - CIRCULER DANS DES CONDITIONS NORMALES

L'évaluation des distances d'arrêt et des vitesses,

Le gabarit du véhicule

L'arrêt et le stationnement,

La prise de virage,

Le comportement vis-à-vis des autres usagers,

Le suivi d'itinéraire,

Les effets de l'alcool.

ETAPE (5) – LES DIFFICULTES PARTICULIERES

L'insertion en circulation rapide

La circulation dense,

La conduite en file,

La visibilité réduite,

La conduite en montagne

La fatigue sur le conducteur,

Le comportement en cas d'accident,

L'entretien et le dépannage,

Les situations d'urgences

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Cours théorique en salle sur projecteur
- Cours pratique sur piste et circulation sur véhicule
- Piste
- encadrement moniteur diplômé
- Evaluation après chaque étape de synthèse

VALIDATION:

- Attestation de présence journalière
- Délivrance Attestation de Fin de Formation et PERMIS BE suivant réussite l'examen

Lourdes: 1 rue Anselme Lacadé

La-pyreneenne.auto-ecole@wanadoo.fr

PERMIS C

Le permis C autorise la conduite des véhicules affectés au transport de marchandises ou de matériel dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 7,5 tonnes. Son obtention est soumise à des conditions d'âge, de catégories de permis déjà obtenues et de réussite à un examen.

Âge

Vous devez avoir au moins 21 ans sauf si vous suivez une formation professionnelle de conducteur (CAP, Bac pro, titre professionnel, FIMO).

Catégorie préalable nécessaire

Pour passer la catégorie C, vous devez être titulaire de la catégorie B du permis de conduire.

Nationalité

Si vous êtes français et âgé de moins de 25 ans, vous devez être en règle au regard de vos obligations de recensement citoyen.

Si vous êtes étranger, vous devez être installé en France depuis au moins 6 mois et disposer d'un titre de séjour en cours de validité.

État de santé

Avant toute épreuve, vous devez avoir passé un <u>contrôle médical</u> préalable devant un médecin agréé par le préfet.

ENJEUX & DEROULEMENT DE LA FORMATION C

Les enjeux de la formation à la conduite

La conduite ou la prise en charge, à l'arrêt, d'un véhicule affecté au transport de marchandises présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de maîtriser correctement.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur, responsable et autonome, doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celles des autres usagers en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide du formateur, l'élève va apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule qu'il apprend à conduire) mais aussi apprendre et comprendre comment maîtriser le maniement du véhicule en marche avant et arrière, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à leur conduite et à celles des autres.

Le formateur est à leur côté pour les guider et les conseiller.

Le déroulement de la formation

Afin de disposer de repères, cinq grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'un véhicule ou ensemble de véhicules affecté au transport de marchandises.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution. Pour chaque sous compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il sera possible ainsi de mesurer la réussite de l'élève ou d'apprécier les éléments à faire progresser. De plus, pour chacune des sous compétences associées, qui impliquent la conscience que l'élève aura les capacités, les motivations, des auto évaluations sont à leur disposition au sein de chacune des cinq grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, le formateur pourra alors présenter l'élève aux épreuves du permis de conduire.

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories BE comporte deux phases :

La première : hors circulation

La seconde : en circulation

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un inspecteur de permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'inspecteur est basée sur les textes règlementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que l'élève a acquis :

Règlementation des transports, code de la route, sécurité et signalisation routières, chargement, mécanique et vérifications du véhicule, manœuvres.

L'objectif de l'épreuve circulation est d'évaluer les aptitudes que l'élève a acquis pour procéder aux vérifications et contrôle avant le départ du véhicule et le niveau des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- Emprunter des routes droites, négocier des virages
- Changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération
- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier
- Dépasser et croiser des véhicules
- Quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt
- Prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule

L'inspecteur réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'inspecteur s'attache à valoriser les acquis comportementaux plutôt que les faiblesses.

Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

A l'issue de l'épreuve, l'inspecteur retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Lourdes: 1 rue Anselme Lacadé

© 05/62/94/79/79

La-pyreneenne.auto-ecole@wanadoo.fr

PERMIS CE

Le permis CE autorise la conduite des véhicules de la catégorie C attelés d'une remorque ou d'une semi-remorque dont le PTAC dépasse 750 Kg. Son obtention est soumise à des conditions d'âge, de catégorie de permis déjà obtenue, de contrôle médical, de formation et de réussite à un examen.

Âge

Pour vous présenter à l'examen du permis de la catégorie CE, vous devez avoir au moins 21 ans.

Attention :

les candidats en formation professionnelle de conducteur (CAP, Bac pro, titre professionnel, FIMO) ne sont pas concernés par cet âge minimum.

Catégorie préalable nécessaire

Vous ne pouvez pas passer la catégorie CE si vous n'êtes pas déjà titulaire de la catégorie C du permis de conduire.

Nationalité

Si vous êtes français et âgé de moins de 25 ans, vous devez être en règle au regard de vos obligations de recensement citoyen.

Si vous êtes étranger, vous devez être installé en France depuis au moins 6 mois et disposer d'un titre de séjour en cours de validité.

État de santé

Avant toute épreuve, vous devez avoir passé un <u>contrôle médical</u> préalable devant un médecin agréé par le préfet.

ENJEUX & DEROULEMENT DE LA FORMATION CE

Les enjeux de la formation à la conduite

La conduite ou la prise en charge, à l'arrêt, d'un véhicule affecté au transport de marchandises présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de maîtriser correctement.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur, responsable et autonome, doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celles des autres usagers en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide du formateur, l'élève va apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule qu'il apprend à conduire) mais aussi apprendre et comprendre comment maîtriser le maniement du véhicule en marche avant et arrière, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à leur conduite et à celles des autres.

Le formateur est à leur côté pour les guider et les conseiller.

Le déroulement de la formation

Afin de disposer de repères, cinq grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'un véhicule ou ensemble de véhicules affecté au transport de marchandises.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution. Pour chaque sous compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il sera possible ainsi de mesurer la réussite de l'élève ou d'apprécier les éléments à faire progresser. De plus, pour chacune des sous compétences associées, qui impliquent la conscience que l'élève aura les capacités, les motivations, des auto évaluations sont à leur disposition au sein de chacune des cinq grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, le formateur pourra alors présenter l'élève aux épreuves du permis de conduire.

Comment se déroule l'examen?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories BE comporte deux phases :

La première : hors circulation

La seconde : en circulation

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un inspecteur de permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'inspecteur est basée sur les textes règlementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que l'élève a acquis :

Règlementation des transports, code de la route, sécurité et signalisation routières, chargement, mécanique et vérifications du véhicule, manœuvres.

L'objectif de l'épreuve circulation est d'évaluer les aptitudes que l'élève a acquis pour procéder aux vérifications et contrôle avant le départ du véhicule et le niveau des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- Emprunter des routes droites, négocier des virages
- Changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération
- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier
- Dépasser et croiser des véhicules
- Quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt
- Prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule

L'inspecteur réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'inspecteur s'attache à valoriser les acquis comportementaux plutôt que les faiblesses.

Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

A l'issue de l'épreuve, l'inspecteur retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.



Lourdes: 1 rue Anselme Lacadé

© 05/62/94/79/79

La-pyreneenne.auto-ecole@wanadoo.fr

ENJEUX & DEROULEMENT DE LA FORMATION B96

La conduite d'un ensemble de véhicules présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maitriser.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur, responsable et autonome, doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celles des autres usagers en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide du formateur, l'élève va apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule qu'il apprend à conduire) mais aussi apprendre et comprendre comment maîtriser le maniement du véhicule en marche avant et arrière, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à leur conduite et à celles des autres.

Le formateur est à leurs côtés pour les guider et les conseiller.

Déroulement de la formation

La formation, d'une durée de 7 heures se décompose en deux parties :

• 4 heures hors circulation alternant théorie et pratique pour acquérir des compétences relatives à la prise en charge et à l'utilisation d'un ensemble de véhicules.

Cette séquence alterne pendant 4 heures théorie et pratique au volant. Elle a pour objectif l'acquisition de savoirs, savoir-faire spécifiques indispensables à la prise en charge et à l'utilisation en toute sécurité de ce type d'ensemble.

Connaître et comprendre l'utilité de la règlementation concernant :

Les poids et les masses : le poids à vide(PV), le Poids total Autorisé en Charge (le PTAC), le Poids Total Roulant Autorisé (PTRA), les masses en charge maximales admissibles, le poids réel et la charge.

Les plaques : Plaques d'immatriculation, d'identification et de tare

Le freinage des remorques

Les équipements obligatoires de la remorque :

Feux, éclairage de la plaque d'immatriculation, dispositifs réfléchissant, clignotant

Equipements obligatoires supplémentaires pour les remorques dont la largeur est supérieure à 1,60 m ou à2,10 m.

Le triangle de pré signalisation

Connaître et comprendre l'utilité de la signalisation et des règles de circulation spécifiques à la conduite d'un ensemble

• Signalisation spécifique

- L'utilisation des voies (notamment pour les ensembles de plus de 7 m de long ou de plus de 3,5 T)
- Le chargement : répartition et arrimage

Connaître et comprendre l'utilité des vérifications à effectuer avant le départ

- Vérification de l'état du véhicule tracteur, notamment au niveau : des freins, état des suspensions, état du dispositif d'attelage.
- Vérification de l'état et du bon fonctionnement des feux : du véhicule tracteur et de la remorque
- Vérification de l'état et de la pression des pneumatiques du véhicule tracteur et de la remorque

Réalisation d'exercices d'attelages et de dételages

• Connaître et réaliser en sécurité les différentes étapes d'un attelage et d'un dételage (s'assurer, avant le départ de la bonne réalisation des différentes opérations pour la sécurité)

Réalisation d'exercice de maniabilité

- Réalisation de marche arrière en ligne droite avec arrêt de précision
- Réalisation de marche arrière sinueuse entre des portes avec arrêt de précision

. 3 heures en circulation pour apprendre à adapter les comportements de conduite aux particularités de la conduite d'un ensemble et aux risques qui y sont associés.

L'objectif de cette séquence est de travailler sur l'adaptation des comportements de conduite du ou des élèves aux particularités de la conduite d'un ensemble et de susciter une prise de conscience des risques associés.

La séquence circulation s'effectue avec un maximum de 3 élèves dans la voiture tractrice et chaque élève effectue au minimum 50 minutes de conduite.

En circulation l'accent est mis notamment sur :

- La maîtrise de l'ensemble : masses, gabarit, rapport vitesse puissance, phénomène d'oscillation latérale
- Les angles morts
- Les changements de direction
- La prise en compte des autres usagers (notamment les usagers vulnérables)
- · L'information et la communication avec les autres usagers
- L'anticipation, les distances de freinage et d'arrêt
- Les trajectoires (virages, voies étroites)
- La maitrise de l'ensemble et le partage de la route notamment dans les situations de croisement et de dépassement

A l'issue de cette phase de conduite, 10 minutes sont consacrées au bilan et la prestation de chaque élève et notamment sur :

Le ressenti de sa prestation

Dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation

Un bilan de la prestation, réalisé par l'enseignant accompagné de conseils en lien avec la conduite d'un attelage

ATTESTATION

A l'issue de la formation, l'établissement agréé délivre une attestation de formation à l'élève.

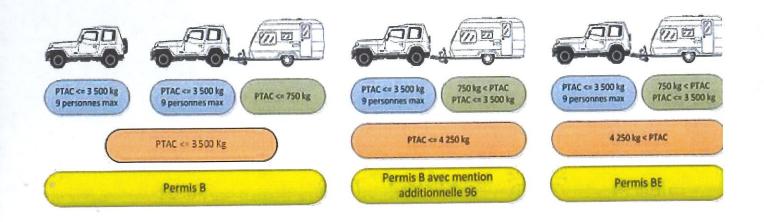
L'établissement fait la demande d'ajout de la mention B96 sur ANTS.

Le permis BE est nécessaire pour la conduite d'un véhicule nécessitant un permis B auquel est attelé une remorque ou semi-remorque quand :

 le poids total autorisé en charge (<u>PTAC</u>) de la remorque est supérieur à 750 kg et inférieur à 3500 kg

et que la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieure à 4250 kg.

En cas de renouvellement du titre, les droits acquis des détenteurs d'un permis de la catégorie EB obtenu avant le 19 janvier 2013 sont maintenus par l'apposition de la mention additionnelle 79.06 (permettant de tracter une remorque d'un PTAC supérieur à 3500 kg).



Lourdes: 1 rue Anselme Lacadé

© 05/62/94/79/79

La-pyreneenne.auto-ecole@wanadoo.fr

Permis A / A1 / A2

Frais administratif

Formation Code (valable 6 mois)

Accompagnement ETG

Minimum 20 heures de conduite

Accompagnement à l'examen du permis de conduire

Fournitures pédagogiques (Livre de code, livret d'apprentissage.....)

Depuis le 1er janvier 2011, 7 heures de formation sont obligatoires avant de conduire un 125 cm3 ou un « scooter à trois roues » de plus de 50 cm3.

Forfait Formation 7 heures

ENJEUX & DEROULEMENT DE LA FORMATION PERMIS A1 & A2

Les enjeux de la formation à la conduite

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail ...

Les conducteurs de motocyclettes sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante et le livret d'apprentissage va guider l'élève dans sa progression avec l'ide du formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière.

Le déroulement de la formation

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de maîtriser correctement. Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

A travers ce programme, l'élève va comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que l'élève apprend à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celles des autres conducteurs.

Ce programme permet également de pratiquer l'auto-évaluation de l'élève, ses analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Le formateur est aux côtés de l'élève pour le guider et le conseiller.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'une motocyclette.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par le formateur, sont prévues.

Il sera ainsi possible de mesurer la réussite et d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous- compétences associées qui impliquent la conscience que l'élève aura de ses capacités, de sa motivation et de ses limites, des auto-évaluations sont à la disposition des élèves au sein de chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, le formateur pourra alors présenter l'élève aux épreuves du permis de conduire.

Déroulement de l'examen :

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 & A2 comporte deux phases :

• La première : hors circulation

• La seconde : en circulation

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un inspecteur de permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'inspecteur est basée sur les textes règlementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que l'élève a acquis : code la route, sécurité et signalisation routières, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage...

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages
- Changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération
- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et ou autoroutier
- Dépasser et croiser des véhicules
- Quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt
- Prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule

L'inspecteur réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'inspecteur s'attache à valoriser les acquis comportementaux de l'élève plutôt que les faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan compétence dans une grille d'évaluation.